

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Municipal**

Séance du 3 février 2026

**Sous la présidence de Mme Doris GOETZ, 1^{ère} Adjointe au
Maire**

Membres en fonction :	17
Membres présents :	13
Membres absents non-excusés	0
Membres absents excusés :	1
Membres absents avec pouvoir :	3

Conseillers présents : Mmes et MM. Doris GOETZ, Nicolas FORTMANN, Anne CRIQUI, Philippe BROLY, Adjointes au Maire

Mmes et MM., Bernard STURNI, Patrick KAUFFMANN, Lucienne SCHAUENBURG-ZWINGER, Françoise ADLER, Alexandre WAHNERT, Agnès TAUBENNEST, Thierry FOHRER, Gaëlle NOE et Julien HAGUENAUER Conseillers municipaux

Absents ayant donné procuration : Sandra STRASSER procuration à Philippe BROLY, Cathy LOYZANCE procuration à Doris GOETZ, Nicolas ESCHBACH procuration à Françoise ADLER

Absents excusés : Denis HOMMEL

Absents non excusés : Néant

Secrétaire de séances : Lucienne SCHAUENBURG-ZWINGER

POINT 2.2. : AFFAIRES GENERALES – Avis sur le projet de la Marina 313

Le gestionnaire de la Marina 313 est venu, en amont du Conseil Municipal du 4 décembre 2025, nous présenter son projet d'implantation de 30 tiny houses sur le terrain que nous leur louons.

Il est rappelé que le projet d'origine visait à l'implantation de 70 mobilhomes à destination des plaisanciers disposant déjà d'un anneau. Le projet n'est plus destiné aux plaisanciers mais bien à des vacanciers (cyclo-touristes notamment) pour une location de tourisme.

Ce projet n'est pas autorisé par le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays Rhénan actuellement en vigueur. Aussi, sa réalisation nécessite la mise en œuvre d'un projet de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi. Cette déclaration de projet fera l'objet d'une délibération ultérieure du Conseil Municipal sur l'aspect « utilité publique et / ou intérêt collectif » du projet.

Toutefois, avant d'avancer sur le projet il est proposé aux conseillers municipaux d'émettre un avis favorable ou défavorable au développement d'un projet d'implantation de tiny-houses sur le terrain loué à la Marina 313.

Le Conseil Municipal se prononce en faveur d'un vote à bulletin secret par 11 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la question suivante :

- Favorable ou défavorable au projet d'implantation de Tiny-Houses sur le terrain loué à la Marina 313.

Le Conseil Municipal, après délibération, se prononce de la façon suivante : 12 voix pour un avis défavorable, 2 voix pour un avis favorable et 2 bulletins nuls.

En conséquence, le Conseil Municipal, **EMET** un avis défavorable sur le projet d'implantation de tiny-houses sur le terrain loué à la Marina 313.

Lu, approuvé et signé.

Suivent les signatures du Maire et du secrétaire de séance.



POUR EXTRAIT CONFORME

Offendorf, le 4 février 2026

Lucienne SCHAUENBURG-ZWINGER
Secrétaire de séance

Doris GOETZ, 1^{ère} Adjointe au Maire
Pour le Maire empêché,
par application de l'article
L.2122-17 du CGCT